

Sujet : Pass sanitaire - Forum des associations

De : ema <ema-mairie@meylan.fr>

Date : 17/08/2021 à 14h36

Bonjour à tous,

Depuis le 21 juillet 2021, le pass sanitaire étant entré en vigueur, lors du **Forum des associations le 4 septembre**, il sera obligatoire que les participants des associations aient leur pass sanitaire avec les deux injections, ou dans le cas contraire :

- Avoir un test PCR négatif d'au moins 72 heures
- Avoir un test PCR positif attestant de rétablissement de la Covid-19 datant d'au moins de 6 mois

Des contrôles du pass sanitaire seront effectués ce jour-là pour vérification des nouvelles dispositions sanitaires.

Bien cordialement

Carolle ASSI
Pour EMA
Mairie de Meylan

Département Proximité & Attractivité

Service Administratif et Budgétaire

Nous vous informons que le planning d'occupation des salles socioculturelles est clos pour la saison estivale.

Vous avez la possibilité d'effectuer vos demandes pour des réservations à partir du 01/09/2021.

Par [ema-mairie@.fr](mailto:ema-mairie.fr) pour les associations

Par locationsalle@meylan.fr pour les particuliers et autres organismes

Par closcapucins@meylan.fr pour le clos des capucins

Nous vous souhaitons un bel été.

Les permanences téléphoniques se font uniquement :
les mardis et jeudis matin de 9H à 11H

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Utiliser des mouchoirs
à usage unique

Retrouvez toutes les infos pratiques et les actualités de la commune de Meylan sur meylan.fr.
Pour recevoir directement les dernières informations, abonnez-vous aux [Newsletters](#).